

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 68-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	07/10/2020
Présents	19
Absents	4
Procurations	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du sept octobre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (ARIEGE) le **douze octobre deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Minoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent,

Procuration : PORTET Christian à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc à CAUX Xavier

Absent : PORTET Christian, ROUCH Mylène, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs - Création et suppression de postes

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à des départs d'agents (mutation, retraite), il convient de procéder à la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe
- 1 poste de brigadier-chef principal
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste de technicien territorial

Il convient également de procéder à la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création et la suppression des postes énoncés, impliquant les modifications du tableau des effectifs joint en annexe de la délibération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Xavier CAUX



MOUVEMENTS DE PERSONNEL - Conseil du 12 octobre 2020

TABLEAU DE L'EFFECTIF INTEGRANT SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES

TC, TNC, TP*	GRADE	CATÉGORIE	budgetisé	pourvu
Filière administrative				
TC	emploi fonctionnel Direction Générale des Services	A	1	1
TC	Attaché	A	1	1
TC	Attaché principal	A	1	0
TC	Adjoint adm. Principal de 1° classe	C	5	4
TC	Adjoint adm. princ de 2° classe	C	2	1
TC	Adjoint adm. Territorial	C	3	1
Filière Technique				
TC	Technicien	B	1	0
TC	Agent de maîtrise principal	C	2	2
TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe	C	6	6
TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe	C	7	7
TNC 30h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (30 h)	C	1	1
TNC 31h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (31 h)	C	1	1
TC	Adjoint techn. Territoriaux	C	9	8
Filière Sociale				
TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 1e classe (30 h)	C	3	3
Filière Culturelle				
TNC 10h	Assist. enseignant artistique prin. 1ère classe 10 h	B	1	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 14 h 30	B	1	0
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 14 h 30	B	1	1
TNC 13h	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 13 h	B	1	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique (14h30)	B	1	0
TNC 10h	Assistant d'enseignement artistique (10 h)	B	1	1
TNC 5h	Assistant d'enseignement artistique principal 1° classe (5 h)	B	1	1
Filière Police				
TC	Chef de service de police municipale	B	1	1
TC	Brigadier chef principal	C	1	0
TC	Brigadier de police	C	1	1
TOTAL			53	43